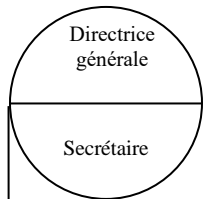


**Registre des décisions prises par la directrice générale
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe**
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*



Le 15 juin 2020

Rapport des décisions prises ce jour par la directrice générale en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

Adoption des rapports des décisions prises par la directrice générale les 8 et 12 juin 2020.

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, adopte tel quel le rapport des décisions qu'elle a prises le 8 juin 2020. DG-20-06-79

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, adopte tel quel le rapport de la décision qu'elle a prise le 12 juin 2020. DG-20-06-80

Nominations

M^{me} Caroline Dupré procède à la nomination de M^{me} Hélène Laforest, au poste de directrice d'établissement, à 100 %, de l'école Sainte-Rosalie, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020. DG-20-06-81

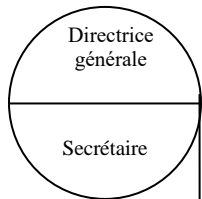
M^{me} Caroline Dupré procède à la nomination de M^{me} Marie-France Desrochers, au poste de directrice, à 100%, à l'école Lafontaine, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020. DG-20-06-82

M^{me} Caroline Dupré procède à la nomination de M^{me} Nathalie Sauvageau, au poste de chef de secrétariat des Services éducatifs aux jeunes, à 100%, au siège social, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020. DG-20-06-83

Institution d'un comité consultatif en appui à la direction générale

CONSIDÉRANT QUE la date d'entrée en vigueur des centres de services scolaires francophones demeure le 15 juin 2020 mais que le gouvernement a reporté l'entrée en fonction des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires francophones au 15 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale devra assumer les fonctions et les pouvoirs dévolus au conseil d'administration jusqu'au 15 octobre 2020 ;



**Registre des décisions prises par la directrice générale
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires***

CONSIDÉRANT QU' afin de soutenir la direction générale pendant la période de transition, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur demande de mettre en place un comité consultatif ayant pour mandat d'appuyer la direction générale dans la prise de décision;

CONSIDÉRANT QU' il est recommandé que ce comité conseil soit composé de la direction générale qui en assume la présidence, d'un membre du comité de parents, d'un directeur d'établissement, d'un cadre scolaire, d'un membre du personnel enseignant, d'un membre du personnel professionnel non enseignant et d'un membre du personnel de soutien ;

CONSIDÉRANT QUE chacun des groupes ainsi représentés a été invité à se choisir un représentant en date d'aujourd'hui ;

CONSIDÉRANT QU' il est recommandé que ce comité consultatif soit mis en place au 15 juin 2020 ;

DG-20-06-84

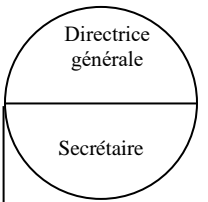
M^{me} Caroline Dupré institue un comité consultatif ayant pour mandat d'appuyer la direction générale dans la prise de décisions, d'ici la formation du conseil d'administration, celui-ci étant composé d'un représentant de chacun des groupes précités.

Ajouts au contrat – 1718-LAR-01 – Réfection de l'enveloppe, mise aux normes des issues, conversion du chauffage à énergie fossile et qualité de l'air à l'école Larocque

CONSIDÉRANT la résolution no C-18-04-151 octroyant un contrat de 2 978 000\$ (taxes exclues) à Construction Richelieu Inc. pour la réalisation des travaux de réfection d'enveloppe et de mise aux normes des issues, conversion du chauffage à énergie fossile et qualité de l'air à l'école Larocque;

CONSIDÉRANT QUE les directives C-08 et A-016 au montant de 10 715,75 \$ (taxes exclues) augmenteront le coût total des ajouts à 117 468,95 \$ soit 3,94% des travaux;

**Registre des décisions prises par la directrice générale
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires***



M^{me} Caroline Dupré, directrice générale :

- Accepte les directives C-08 et A-016 au montant total de 10 715,75 \$ (taxes exclues) pour le projet 1718-LAR-01; DG-20-06-85
- Autorise le directeur du Service des ressources matérielles, M. Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à cet ajout.

Directrice générale

Secrétaire général

